

Modèle de Contrat CARD-S HTA

Conditions Particulières

Identification : WEBE070

Version : 1.0

Nombre de pages: 13

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	16/10/2023	Mise à jour à la nouvelle charte graphique GreenAlp	
0.1		Création	

Documents associés / Annexes :

WEBE 143_CGV CARD_S HTA

Résumé / Avertissement :

Ce document précise les Conditions Particulières du contrat CARD-S HTA du Gestionnaire de Réseaux GreenAlp.

**Contrat d'accès au réseau Public de Distribution
d'électricité pour un site consommateur éligible, raccordé
en moyenne tension (HTA)
Conditions Particulières**

N°SIRET : [Numéro de Siret]

SITUÉE : [Adresse]

Fait en double exemplaire,
Paraphe en bas de chaque page
Lieu, le

ENTRE

....., Société au capital de euros dont le siège social est sis immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro

Représentée par

Dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le « Client »,

D'UNE PART,

ET

GreenAlp, société anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 29 938 412
euros, dont le siège social est situé 49 rue Félix Esclangon 38000 GRENOBLE CS 10110,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro
833 619 109,

Représentée par Monsieur David BEAUVEIL, Président du Directoire,

Dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le « Distributeur »,

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommés collectivement « les Parties ».

GreenAlp – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros
SIÈGE SOCIAL : 49 rue Félix Esclangon – CS 10110 38042 Grenoble cedex 9 RCS Grenoble 833 619 109

Table des matières

1	Election de domicile	6
2	Caractéristiques techniques	6
2.1	Nom ou raison sociale du Client	6
2.2	Lieu de la mise à disposition	6
2.3	Définition du ou des point(s) de livraison	6
2.4	Classe de tension	6
2.5	Puissance de raccordement	6
2.6	Puissance limite	6
2.7	Multiplicité des points de raccordement	7
2.8	Nature du courant	7
2.9	Tension contractuelle de raccordement	7
3	Mesure de la fourniture	7
3.1	Nomenclature des appareils de mesure	7
3.2	Modalités d'accès aux données de comptage	8
3.3	Tension de comptage	8
3.4	Correction pour tension de comptage différente de la tension de raccordement	8
4	Puissance(s) souscrites	8
4.1	Choix de la version	8
4.2	Puissances souscrites	8
5	Continuité et Qualité	9
6	Moyens de production autonome	9
7	Groupes de secours	9
8	Responsable d'équilibre et acteur obligé	9
8.1	Coordonnées du Responsable d'Equilibre	10
8.2	Conditions de paiement	10

9	Prix	10
10	Exécution du contrat	10
	ANNEXE ELECTION DE DOMICILE AU CARD S N° ...EC1	12
11	Election de domicile	12
11.1	Raison sociale	12
11.2	Interlocuteurs et adresses de correspondance pour le présent contrat..	12
11.3	Interlocuteur et adresse de correspondance pour la facturation.....	12
11.4	Interlocuteur et adresse de correspondance pour les aspects techniques	13

GreenAlp – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros
SIÈGE SOCIAL : 49 rue Félix Esclanon – CS 10110 38042 Grenoble cedex 9 RCS Grenoble 833 619 109

PREAMBULE

Les Présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales du Contrat d'accès au réseau Public de Distribution d'électricité pour un site consommateur éligible, raccordé en moyenne tension (HTA), en version V3.1 du 9 février 2010.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales sus-mentionnées et les accepter sans réserve.

Les Parties sont convenues que le présent contrat s'inscrit dans un dispositif contractuel général qui comprend notamment, la convention de raccordement et la convention d'exploitation conclues entre le Client et le Distributeur.

1 Election de domicile

Les interlocuteurs et adresses de correspondance utiles pour le présent contrat, ainsi que pour la facturation du Client et pour les aspects techniques sont définis dans l'annexe « Election de domicile » du présent contrat. Les Parties conviennent que cette annexe peut être mise à jour par chacune des Parties, selon les modalités précisées dans celle-ci.

2 Caractéristiques techniques

2.1 Nom ou raison sociale du Client

2.2 Lieu de la mise à disposition

2.3 Définition du ou des point(s) de livraison

Le Poste de livraison HTA 20kV du Client est situéet porte le Numéro

Ce poste est raccordé en coupure d'artère sur une liaison HTA 20kV issue du poste source d'une section de mm². Celle-ci se poursuit ensuite jusqu'au poste source d'une section de mm².

Pour ce point de livraison les limites de propriété sont situées :
aux bornes d'extrémité des câbles HTA de distribution publique (cellules d'arrivée).

2.4 Classe de tension

HTA :kV.

2.5 Puissance de raccordement

P raccordement = MVA

2.6 Puissance limite

P limite =MVA

Elle est définie par rapport au poste source de référence de

En conséquence, toute puissance supplémentaire par rapport à la puissance initiale souscrite ne pourra être fournie qu'après le délai de réalisation des travaux de renforcement nécessaires.

2.7 Multiplicité des points de raccordement

Néant.

2.8 Nature du courant

Alternatif Triphasé à la fréquence de 50 Hz.

2.9 Tension contractuelle de raccordement

Uc = 20 300 Volts.

3 Mesure de la fourniture

3.1 Nomenclature des appareils de mesure

Les appareils utilisés par le GRD pour la mesure de la mise à disposition d'électricité à sont définis ci-après :

Poste :

Les comptages sont installés sur les bornes BT du transformateur Client :

- 3 transformateurs de courant, de rapport 1000/2000/5 réglage 1000/5, de classe 0,5, de courant de courte durée admissible 12,5 kA,

Les compteurs mis en place (sur chaque alimentation) effectuent la mesure :

- de l'énergie active (classe 0,5),
- de l'énergie réactive consommée (classe 2),
- de la puissance active.

Ils mémorisent les puissances 10 min actives et sont télérelévéables.

Appareils	Type	Propriété
Compteur Electronique	ITRON SL7000	GreenAlp
---	---	---

Les valeurs des énergies actives et réactives ainsi que les valeurs des puissances moyennes dix minutes sont déterminées à partir des éléments élaborés par les compteurs électroniques télérelevés.

3.2 Modalités d'accès aux données de comptage

Dans le cadre du présent contrat, le Distributeur adresse au Client par messagerie électronique (fichier au format « Texte » de Windows™ ou équivalent), les puissances actives validées par pas de temps de dix minutes relatives au mois M, au plus tard le troisième jour ouvré du mois M+1.

3.3 Tension de comptage

230/400V.

3.4 Correction pour tension de comptage différente de la tension de raccordement

Coefficient des pertes cuivre : $n =$ %

Coefficient des pertes fer : $pf =$ kW

4 Puissance(s) souscrites

4.1 Choix de la version

Pour chaque point de livraison, le Client a choisi la version tarifaire :

- ☒ Différentiation Temporelle 5 classes Fixe Courte Utilisation
- ☐ Différentiation Temporelle 5 classes Fixe Longue Utilisation
- ☐ Différentiation Temporelle 5 classes Mobile Courte Utilisation
- ☐ Différentiation Temporelle 5 classes Mobile Longue Utilisation.

4.2 Puissances souscrites

- Différentiation Temporelle 5 classes Fixe longue/Courte Utilisation

GreenAlp – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros
SIÈGE SOCIAL : 49 rue Félix Esclançon – CS 10110 38042 Grenoble cedex 9 RCS Grenoble 833 619 109

POSTE

PERIODES	Pointe	Heures pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été
Puissances souscrites					

5 Continuité et Qualité

Le Client bénéficie des engagements « standards » de GreenAlp sur la continuité et la qualité conformément aux Conditions Générales

6 Moyens de production autonome

Le client déclare ne pas avoir de moyen de production autonome d'énergie électrique sur ce point de livraison.

7 Groupes de secours

Néant.

8 Responsable d'équilibre et acteur obligé

Le Client a désigné ou **s'est désigné lui-même** comme son Responsable d'Equilibre du Site dans l'Accord de Rattachement ou à la déclaration de rattachement. Conformément à l'article L335-1 du code de l'énergie relatif au mécanisme de sécurité d'approvisionnement en électricité, le Site est rattaché au périmètre de l'Acteur Obligé

Le client s'engage à transmettre au Gestionnaire du Réseau de Distribution dans un délai de 7 jours calendaires avant la date d'entrée en vigueur du présent contrat, un engagement ferme du Responsable d'Équilibre relatif à la signature d'un contrat de Responsable d'Équilibre avec RTE et d'un contrat de mise en œuvre de la fonction de responsable d'équilibre avec le GRD.

Toute modification de ce Responsable d'Équilibre devra être effectuée conformément à l'article 6.1.3 des Conditions Générales.

GreenAlp – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros
SIÈGE SOCIAL : 49 rue Félix Esclançon – CS 10110 38042 Grenoble cedex 9 RCS Grenoble 833 619 109

Cette modification fera l'objet d'un avenant aux présentes Conditions Particulières, et d'un engagement du Responsable d'Équilibre dans les conditions visées ci-dessus.

8.1 Coordonnées du Responsable d'Équilibre

8.2 Conditions de paiement

- ☐ Virement ou chèque à 15 jours
☒ Prélèvement automatique à 30 jours.

9 Prix

Application du Tarif d'utilisation des Réseaux.

10 Exécution du contrat

Le présent contrat prend effet à la date du : **.././.....**

Si les Conditions Particulières du présent contrat sont signées par les parties, et que toutes les clauses des Conditions Générales de ce contrat sont respectées, notamment la désignation du Responsable d'Équilibre. Sinon, ce contrat prendra effet le premier jour du mois suivant la date à laquelle les clauses citées ci-dessus sont respectées.

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous :

Pour le « Distributeur »	Pour le « Client »
Monsieur David BEAUVEIL, Président du Directoire	
A _____, le _____ (Signature et cachet du « Distributeur »)	A _____, le _____ (Signature et cachet du « Client »)

ANNEXE ELECTION DE DOMICILE AU CARD S N° ...EC1

11 Election de domicile

11.1 Raison sociale

	GreenAlp 49, rue Félix Esclangon - CS 10110 38000 GRENOBLE
--	--

11.2 Interlocuteurs et adresses de correspondance pour le présent contrat

.	GreenAlp A l'attention du Département Clients & Acteurs de Marché 49, rue Félix Esclangon - CS 10110 38000 GRENOBLE Tél : 04 76 84 39 00 E-mail : relation-GRD-F-ELEC@greenalp.fr
---	---

11.3 Interlocuteur et adresse de correspondance pour la facturation

	GreenAlp A l'attention du Département Clients & Acteurs de Marché 49, rue Félix Esclangon - CS 10110 38000 GRENOBLE Tél : 04 76 84 39 00 E-mail : relation-GRD-F-ELEC@greenalp.fr
--	---

11.4 Interlocuteur et adresse de correspondance pour les aspects techniques

GreenAlp
A l'attention du Département Exploitation Réseaux
49, rue Félix Esclangon
38000 GRENOBLE – CS 10110

Horaire d'ouverture : 24h/24, 7j/7

Tél : 04 76 84 37 04 / 04 76 96 41 22 / 04 76 84 88 25
E-mail : Conduite.HT@greenalp.fr